



## Accusé de delit de fuite

Par **awazabubulle**, le **21/03/2017** à **21:24**

Bonsoir

voila mon souci

Je me suis rendu a la gendarmerie ce dimanche, ou j ai étai accusé de délit de fuite (le 12 janvier ) après avoir cogné/abimé une voiture avec l attelage remorque de ma voiture en effectuant une marche arrière dans une rue

La personne aurais relevé la plaque d immatriculation lors du choc.

Cette rue je la connais bien, j habite la bas et mon véhicule et très souvent stationné.

Après un long moment la bas, étant seul, ni connaissant rien et ne voulant pas d ennuie, j ai signé que possible que moi sans m en souvenir.

Aujourd hui je le regrette :(

J aimerais savoir ce que je risque a revenir sur ma déposition?  
Et ce que je risque réellement?

Sachant que ma voiture n'a rien et que j ai vraiment pas de souvenir de ce soir la. Et de ce que je sais par le gendarme la voiture en face et pas mal abimé je pense que je s'aurais senti le choc et que des traces sur ma voiture.

Par **Visiteur**, le **22/03/2017** à **08:18**

Bonjour,

si vous avez commis autant de dégâts, votre voiture ou remorque doit en porter elles aussi les stigmates ? Par contre vous êtes quand même contradictoire ? Vous ne voulez pas d'ennuis mais vous reconnaissez les faits dont on vous accuse sans être certain de les avoir commis ? Bizarre ? Vous avez si peu de mémoire ? Ou les faits remontent à longtemps ?

Par **awazabubulle**, le **22/03/2017** à **08:47**

le fait remonte au 12 janvier

donc aucun souvenir de ce que j'ai fait ce jour-là

J'ai 23 ans, j'ai jamais eu d'ennui, tout ce qui est droit, ce qu'il est possible de faire ou non, je n'y connais rien. Et sur coup de me suis dit que mieux te dire que moi vu que le 12 janvier j'étais sûrement dans la rue ou pas loin, et que sur le moment je ne voyais pas le moyen de prouver que ce n'était pas moi

Par **Eozen**, le **22/03/2017** à **09:50**

Bonjour awazabubulle,

Moi je vous comprends!

Mais il faut toujours se méfier des assureurs et de la justice.

Par **awazabubulle**, le **22/03/2017** à **09:54**

Oui je pense que je vais bien retenir la leçon et bien me méfier pour les prochaines fois

Par **Eozen**, le **23/03/2017** à **10:16**

Bonjour,

Moi aussi j'ai été accusé jusqu'à plus d'un an après d'avoir accroché une voiture en stationnement avec délit de fuite. Même en le niant, la GMF a cru sur parole les dénonciateurs calomnieux et m'a rendu responsable tandis que la PJ m'a précisé que le délit de fuite ne serait sans doute pas retenu puisqu'il s'agit de voisins que je fuis tout le temps parce qu'ils me tabassent régulièrement alors que je suis travailleur polyhandicapé et malade et que le tribunal correctionnel de Montpellier leur a demandé de ne plus me me contacter du tout.